

## **SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026**

### **A 10 HEURES**

#### **Membres présents :**

Joel IMMER, Brigitte DA COSTA, Benoît STEINMETZ, Julie BRASSOUD, Roland ZEIMETH, Elisabeth TEITGEN, Frédéric GUEHL, Marie-José MULLER, Clément BLAD, Julie HOULNE, Frédéric JUNG, Marielle SCHNEIDER, Gérald BOUCHARDON, Wilfrid ANNON, Marion OFFNER, Simon MATHIAS, Morgane CHAUSSIER, Stéphane LAFONTAINE.

#### **Membre absent :**

Julie TRAP dont procuration a été donnée à Julie BRASSOUD

#### **Membres invités présents :**

Catherine SIMONETTI, Kévin JACOTOT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur Simon MATHIAS, en sa qualité de conseiller du Conseil Municipal nouvellement élu, pour assurer ces fonctions.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **1) APPEL ET INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Joël IMMER, maire sortant, appelle les conseillers municipaux et procède à l'installation du nouveau conseil municipal.

Outre Joël IMMER, sont appelés : Brigitte DA COSTA, Benoît STEINMETZ, Julie BRASSOUD, Roland ZEIMETH, Elisabeth TEITGEN, Frédéric GUEHL, Marie-José MULLER, Clément BLAD, Julie HOULNE, Frédéric JUNG, Marielle SCHNEIDER, Gérald BOUCHARDON, Julie TRAP, Wilfrid ANNON, Marion OFFNER, Simon MATHIAS, Morgane CHAUSSIER, Stéphane LAFONTAINE.

#### **2) ELECTION DU MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Madame Marie José MULLER, doyenne du conseil municipal rappelle l'objet du vote qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Joel IMMER : dix-neuf (19) voix

M. Joël IMMÉR à l'unanimité est proclamé maire.

Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour la confiance qui lui est accordée.

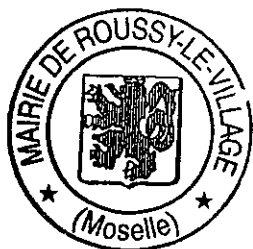
**3) CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET COMMUNICATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA CHARTE ET DES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL (LOI DU 31 MARS 2015)**

Il est fait lecture de la Charte de l'élu local et des conditions d'exercice du mandat de conseiller municipal (loi du 31 mars 2015).

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication des dispositions.

DONT ACTE

Séance levée à 10 h 15



Le Maire - Joël IMMÉR